

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
Alfien-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines**

Nombre de délégués en exercice	31	Absents représentés :	8
Présents	19	Absents non représentés :	4
VOTANTS			27

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 25 Octobre 2016, après convocation légale reçue le 19 Octobre 2016, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Rémy ARNAUD M. Henri BERNAL, M. Alain BRES, Mme Karine CANDALE, M. Jean-Claude DANY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, Mme Arlette GARFAGNINI, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, Mme Nadia MARTINEZ, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER.

Etaient Absents représentés :

Mme Jacqueline BOUYAC, (pouvoir donné à M. Michel TERRISSE),
M. Didier CARLE, (pouvoir donné à M. Pierre GABERT),
Mme Sabine CHAUVET, (pouvoir donné à Mme Nicole NEYRON),
M. Thomas CONSTANTIN, (pouvoir donné à M. Alain BRES),
M. Yannick LIBOUREL, (pouvoir donné à M. Jean-Claude DANY),
Mme Annie MILLET, (pouvoir donné à M. Claude PARENTI),
Mme Laurence MONTERDE, (pouvoir donné à Mme Nadia MARTINEZ),
M. Christian SOLLIER, (pouvoir donné à M. Henri BERNAL).

Etaient Absents non représentés :

M. Pascal BONNIN, Mme Annie GARNERO, M. Lucien STANZIONE, Mme Isabelle VINSTOCK.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : Mme Karine CANDALE ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Donné acte des décisions communautaires

Monsieur le Président informe l'Assemblée des dernières décisions qu'il a été amené à prendre, à savoir :

N° 53 du 06/09/2016: Signature d'un contrat de prêt à usage à titre gratuit d'une durée d'un an à compter du 16 septembre 2016 et renouvelable par tacite reconduction pour une durée identique à échéance avec Monsieur Stéphane MEYSON concernant la parcelle située Quartier Le Pérussier à Monteux et cadastrée section I numéro 109 d'une superficie d'environ 17 440 m².

N° 54 du 06/09/2016: Signature d'une convention de raccordement HTA pour l'alimentation électrique de la ZAC de Beaulieu entre l'Aménageur, Communauté de Communes et le Distributeur, ENEDIS

Réseaux HTA (Haute tension abaissée) extérieurs à la ZAC :

Réalisation de la desserte électrique de la zone d'aménagement concernée (création de liaisons souterraines, mutation de transformateurs et équipement HTA).

Montant H.T. après réfaction : **143 479.08 €** Participation Aménageur CCSC

RESEAUX HTA INTERIEURS A LA ZAC :

Travaux de création du réseau intérieur à la ZAC comprenant entre autres, la fourniture et l'équipement de 7 postes de transformation pour la distribution publique d'électricité HTA/BTA dans les îlots de la partie sud du quartier de Beaulieu,

Montant H.T. après réfaction : **213 673.29 €** Participation Aménageur CCSC

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le : 28/10/16

Affiché le :

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

RESEAUX BT (BASSE TENSION) INTERIEURS

Réalisation de travaux permettant d'amener l'alimentation Basse Tension jusqu'aux différents lots (hors alimentation des différents comptages Basse Tension de chaque lot).

Montant H.T. après réfaction : 50 105,62 € Participation Aménageur CCSC

N° 55 du 06/09/2016: Signature d'une convention de réservation de **deux logements locatifs sociaux** avec l'**Office Public de l'Habitat Mistral Habitat Résidence « Le Saphir » à Monteux**

N° 56 du 06/09/2016: Attribution d'une subvention de **1 878,00 euros** au titre du dispositif départemental en faveur de l'habitat (PIG/PST) à **Monsieur et Madame BIHOURS**, propriétaires occupants, pour des travaux de réhabilitation de leur logement situé 10 Lotissement Les Cyprès à MONTEUX (84170) – annule et remplace la **décision N°CC/44/8.5/2014-81**

N° 57 du 13/09/2016: Signature d'un **avenant n° 2** concernant les travaux d'aménagement des espaces publics de l'Ecoquartier de Beaulieu sur la Commune de Monteux » - **Lot 1 : Terrassement/Voiries/Ouvrages hydrauliques de franchissements**, avec la **Société COLAS Midi Méditerranée**, membre du groupement, COLAS/CISE/GUINTOLI/PLE, demeurant Centre de Sorgues, CS 20102 SORGUES 84275 VEDENE Cedex. Cet avenant :

- n'entraîne aucune augmentation du montant du marché initial mais un simple transfert de sommes de la tranche ferme à la tranche conditionnelle
- entraîne la réception définitive des travaux de la tranche ferme au 27 juin 2013.
- supprime toute retenue de garantie sur l'ensemble de la tranche conditionnelle.
- une réception et un solde pour chaque bon de commande pourra être effectuée, pour la tranche conditionnelle,
- arrête la nouvelle composition du groupement aux entreprises COLAS MIDI MEDITERRANEE, mandataire du groupement, Centre de Sorgues CS 20102 Sorgues 84275 Vedène, CISE TP S.A.S., cotraitant, 910 Route de Velleron, 84 170 Monteux et P.L.E. , cotraitant, Chemin des Jonquiers BP 13 84210 Pernes les Fontaines.

N° 58 du 13/09/2016: Signature d'un **avenant n° 4** concernant les travaux d'aménagement des espaces publics de l'Ecoquartier de Beaulieu sur la Commune de Monteux » - **Lot 2 : Réseaux humides et réseaux secs/ Eclairage public**, avec la **Société CISE TP**, membre du groupement, CISE/COLAS/PLE/GUINTOLI, demeurant 910 Route de Velleron 84170 MONTEUX. Cet avenant :

- n'entraîne aucune augmentation du montant du marché initial mais un simple transfert de sommes de la tranche ferme à la tranche conditionnelle.
- entraînera la réception définitive des travaux de la tranche ferme.
- supprime toute retenue de garantie sur l'ensemble de la tranche conditionnelle.
- une réception pour chaque bon de commande pourra être effectuée, pour la tranche conditionnelle,
- arrête la nouvelle composition du groupement aux entreprises COLAS MIDI MEDITERRANEE, mandataire du groupement, Centre de Sorgues CS 20102 Sorgues 84275 Vedène, CISE TP S.A.S., cotraitant, 910 Route de Velleron, 84 170 Monteux et P.L.E. , cotraitant, Chemin des Jonquiers BP 13 84210 Pernes les Fontaines.

N° 59 du 13/09/2016: Signature d'un **avenant n° 3** concernant les travaux d'aménagement des espaces publics de l'Ecoquartier de Beaulieu sur la Commune de Monteux » - **Lot 3 : Espaces verts** avec la **Société PLE**, membre du groupement, PLE/COLAS/ GUINTOLI/CISE, demeurant Chemin des Jonquiers BP 13 84210 PERNES LES FONTAINES. Cet avenant :

- n'entraîne aucune augmentation du montant du marché initial mais un simple transfert de sommes de la tranche ferme à la tranche conditionnelle.

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le : 28/10/16
Affiché le :

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

- entraînera la réception définitive des travaux de la tranche ferme.
- supprime toute retenue de garantie sur l'ensemble de la tranche conditionnelle.
- arrête la nouvelle composition du groupement aux entreprises P.L.E. , mandataire du groupement, Chemin des Jonquiers BP 13 84210 Pernes les Fontaines, COLAS MIDI MEDITERRANEE, co-traitant, Centre de Sorgues, CS 20102 Sorgues 84275 Vedène, CISE TP S.A.S., co-traitant, 910 Route de Velleron, 84 170 Monteux.

N° 60 du 19/09/2016: Signature d'un contrat de service maintenance avec la Société **Fac Similé Grand Sud** siège social 550, rue Alfred Nobel le Millénaire – BP 69 – 34935 Montpellier cedex 9 , moyennant le coût suivant, Coût unitaire Noir /Blanc **0,008 € HT**, Coût unitaire Couleur **0,08 € HT**. Le contrat prendra effet au **27 septembre 2016**, ce contrat est conclu pour une (1) année et sera renouvelable par tacite reconduction quatre (4) fois. Le contrat aura **une durée maximale de cinq (5) ans**.

N° 61 du 21/09/2016: Signature d'un marché avec la Société **ONET Services Avignon 143, Avenue de la Moineaudière 84320 ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE** pour montants indiqués ci-dessous :

- **Offre de Base** : Nettoyage de la Vitrierie et des encadrements, de la Moquette des bureaux communautaires à Monteux..... **4 784,00 € HT / AN** (paiement mensuel de **282,00 € HT** pour la vitrierie et paiement semestriel de **700,00 € HT** pour la moquette).
- **Variante exigée N°1** : Nettoyage Vitrierie et Encadrements extérieurs et intérieurs Services Techniques communautaires secteur Monteux **240,00 € HT / AN** (paiement trimestriel de **60,00 € HT**).
- **Variante exigée N°2** : Nettoyage Vitrierie et Encadrements extérieurs et intérieurs Bâtiment annexe **240,00 € HT / AN** (paiement trimestriel de **60,00 € HT**).

Le marché est conclu pour une année à compter de sa notification et de la signature de l'Ordre de Service. Il sera renouvelable **TROIS (3) fois**, par reconduction expresse. **Le marché aura une durée maximale de QUATRE (4) ans**. Il pourra être dénoncé à la fin de chaque année, moyennant un préavis de deux (2) mois avant l'échéance (*date anniversaire = date de commencement spécifiée sur le l'Ordre de Service*)

N° 62 du 28/09/2016: Signature d'un marché pour l'acquisition d'un véhicule poids lourd avec benne pour les services techniques communautaires de Pernes-les-Fontaines avec l'entreprise **SAS SOCOVI 150 Rue Gallias ZI de Courtine 84000 AVIGNON** pour un montant total de **69 209,37 € HT** soit **83 880,00 € TTC**. (Y compris frais d'immatriculation de 828,76 €).

Le Conseil Communautaire, Monsieur Christian GROS, Président, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, PREND ACTE des décisions que le Président a été amené à prendre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

Le Président,



Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 21 juillet 1982
Envoyé le : 28/10/16
Affiché le :

